

ASSUR RIA Garantie des Installations de RIA

La pose des RIA fait partie de la protection incendie. A ce titre, elle n'est jamais couverte par les activités de Froid, de Conditionnement d'Air ou de Plomberie.



Votre Problématique actuelle :

- L'activité de Protection Incendie n'est pas couverte dans votre contrat ;
- Certains lots auxquels vous répondez comportent une partie RIA :
Soit vous refusez ces lots,
Soit vous les acceptez sans assurance ;
- Vous cherchez une solution permettant de répondre rapidement à vos clients.

Notre Proposition :

- ✦ Une **garantie de l'activité RIA** ;
- ✦ **Prise en charge des dommages** dont vous seriez reconnus responsables ;
- ✦ **Garantie ponctuelle et automatique**, immédiate dès le retour du formulaire complété ;
- ✦ **EXCLUSION** : RC Concepteur RIA & RC Décennale.

Objet de la garantie :

- ⇒ **Garantir la RC de l'installateur de RIA, sur les travaux réalisés dans un lot de la profession (Conditionnement d'Air ou Froid).**



Mise en place de la garantie " RIA " :

- Déclaration au cas par cas des installations à couvrir ;
- Règlement de la prime par virement .

Gestion simplifiée des sinistres :

- Les sinistres sont gérés par Assurfroid, en lien avec l'assureur ;
- Le choix d'une compagnie américaine reconnue et réputée, ACE EUROPE, présente en France depuis 1865.

Clauses particulières :

- Pas de renonciation à recours contre les bureaux d'étude ;
- Obligation de respecter les mesures de prévention des travaux par points chaud ; en cas de sinistre trouvant son origine dans le non respect de ces mesures, les franchises seraient doublées.

